

BANK AL-MAGHRIB ET MOI BROCHURE D'INFORMATION À L'USAGE DU GRAND PUBLIC



Cette brochure, destinée au grand public, a pour objectif d'apporter des éléments d'information sur les missions fondamentales de Bank Al-Maghrib de manière à démontrer leur impact direct sur la vie quotidienne des citoyens. Elle aborde ses principales missions notamment l'activité de fabrication des billets de banque et des pièces de monnaie, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix, la gestion des réserves de change, le contrôle des banques ainsi que la sécurisation des systèmes et moyens de paiement.



QUE FAIT BANK AL-MAGHRIB?

Bank Al-Maghrib est la Banque centrale du Maroc. Il faut savoir que :

- Une banque centrale n'est pas une banque comme les autres, c'est à dire que ce n'est pas une banque où le public peut ouvrir un compte, effectuer un virement, ou même recevoir un crédit. Pourtant, ses fonctions concernent chacun de vous.
- Une banque centrale est la « banque des banques » car toutes les banques commerciales y possèdent un compte qu'elles sont obligées de provisionner. Elle est aussi appelée « Banque nationale » ou « Banquier de l'Etat » et dans certains pays, la « vieille Dame ».

Bank Al-Maghrib a été créée en 1959 pour remplacer l'ancienne « Banque d'Etat du Maroc ». Son siège est à Rabat. Elle dispose d'un réseau de 2 succursales à Rabat et Casablanca et 18 agences qui la représentent à travers le Maroc.

Parmi les fonctions de Bank Al-Maghrib, il y a

- La fabrication de la monnaie fiduciaire et la préservation de sa sécurité
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire
- La gestion des réserves de change
- La supervision du système bancaire
- La sécurisation des systèmes et moyens de paiement

Ce n'est pas tout. Bank Al-Maghrib assure un grand nombre d'activités telles que la préservation de la valeur du dirham, l'élaboration et la publication des statistiques monétaires du pays, la production d'un certain nombre de rapports comme le rapport remis annuellement à Sa Majesté le Roi sans oublier la contribution au renforcement de la stabilité financière au niveau national.

FABRICATION ET ÉMISSION DE LA MONNAIE

Bank Al-Maghrib fabrique et met en circulation les billets de banque et les pièces de monnaie marocains pour satisfaire les besoins de l'économie. C'est pour cela qu'elle est également appelée « Institut d'Emission ».

Bank Al-Maghrib dispose de sa propre unité industrielle, appelée Dar As-Sikkah. Inaugurée le 5 mars 1987 par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Dar As-Sikkah assure en exclusivité la conception et l'impression des billets de banque, la frappe des pièces de monnaie, l'approvisionnement des agences et succursales de Bank Al-Maghrib en monnaie fiduciaire ainsi que l'entretien des billets et pièces en circulation.

A travers Dar As-Sikkah, Bank Al-Maghrib fabrique également plusieurs documents sécurisés comme les passeports biométriques marocains, les vignettes automobiles, les timbres fiscaux. etc.

Au fil des années, les outils de production se sont grandement améliorés. En effet, Dar As-Sikkah se dote de manière continue des machines utilisant des technologies ultramodernes aui lui permettent de produire une monnaie de aualité et très sécurisée.

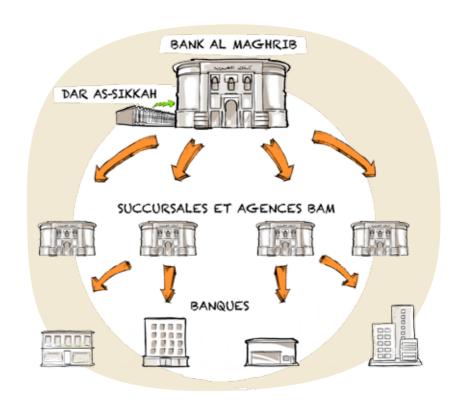
Bien plus que cela, quelques pays étrangers confient aujourd'hui la production de leur monnaie fiduciaire à Bank Al-Maghrib. Celle-ci approvisionne son réseau d'agences et succursales qui fournissent à leur tour les banques en quantité et qualité nécessaires. Ces quantités sont mises à la disposition des établissements bancaires, la Trésorerie générale du Royaume et la Poste qui les mettent à leur tour à la disposition de leurs clients.

Une fois retournés après avoir servi dans les opérations commerciales sur le marché, les billets doivent être contrôlés avant d'être remis en circulation. Pour cela, ils sont retournés à Bank Al-Maghrib ou aux Centres Privés de Tri qui en vérifient l'authenticité et la qualité. Les billets aui sont encore en bon état sont remis en circulation.

Les billets usés ou sales sont détruits à Dar As-Sikkah et sont remplacés par des billets de bonne qualité ou des billets neufs.







Monnaie Fiduciaire

Elle est constituée des pièces de monnaie et billets de banque. Le mot « fiduciaire » vient du latin fiducia qui signifie confiance.

La monnaie existe sous une autre forme, ce qu'on appelle la monnaie scripturale. Elle est constituée des dépôts d'argent dans les comptes bancaires. Le terme « scripturale » se réfère aux écritures dans les comptes bancaires. Cette monnaie circule entre les agents économiques grâce aux moyens de paiement.

Ces deux formes de monnaie constituent la masse monétaire en circulation. Les économistes font référence à la monnaie fiduciaire par l'abréviation M1 et à la monnaie scripturale par M2.

La masse monétaire, appelée M, se mesure selon la formule suivante : M = M1 + M2



POLITIQUE MONÉTAIRE

Comme toutes les banques centrales, une des principales missions de Bank Al-Maghrib est d'élaborer et mettre en œuvre la politique monétaire. Par politique monétaire, on entend l'ensemble des décisions prises par la Banque dans le but de préserver la stabilité des prix.

En quoi consiste la stabilité des prix ?

La stabilité des prix ne veut pas dire que les prix de tous les biens ne changent pas mais que le niveau général des prix reste stable. Ce dernier est calculé grâce à l'indice des prix à la consommation (IPC) qui mesure l'évolution des prix du panier de biens et services d'un ménage moyen. Par exemple, le coût des aliments, le transport, le logement.

Quand le niveau général des prix augmente de manière durable, on parle alors d'inflation qui peut être observée lorsque :

- La demande des biens et services est supérieure aux quantités offertes (Inflation par la demande)
- Les coûts de production augmentent suite à la hausse des prix des matières premières ou des salaires (Inflation par les coûts)
- La quantité de monnaie en circulation augmente plus rapidement que la production (Inflation par la monnaie)
- Les prix des produits finis importés augmentent (Inflation importée)

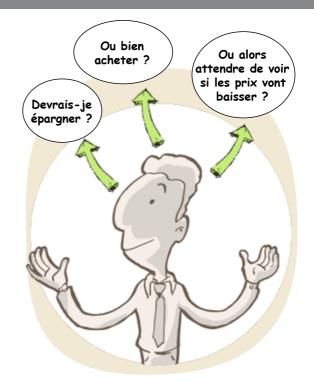
Attention! Toute augmentation des prix n'est pas synonyme d'inflation. Il est en effet possible que, sur une période prolongée, les prix de certains biens augmentent suite aux progrès et aux améliorations apportés à ces biens, sans que ce soit nécessairement de l'inflation.

Pourquoi la stabilité des prix est-elle importante pour nous?

Elle l'est pour plusieurs raisons :

- Elle nous permet de gérer notre budget sans craindre une hausse brusque des prix et en étant sûrs de connaître la valeur future de notre araent.
- Elle nous aide à faire des choix en termes de consommation ou d'épargne.
- Elle permet à notre monnaie nationale de préserver son pouvoir d'achat.

C'est pour cela que les autorités monétaires sont si attachées à la stabilité des prix.



Comment Bank-Al Maghrib s'y prend-elle?

Pour assurer la stabilité des prix, Bank Al-Maghrib dispose d'une batterie d'indicateurs monétaires et économiques, nationaux et internationaux, pour diagnostiquer la hausse des prix dans l'économie et ses impacts. C'est à travers des mécanismes de suivi, d'analyse et de prévision sophistiqués, que les décisions de politique monétaire sont prises et mises en œuvre. Le principal instrument de politique monétaire est le taux directeur, taux auquel la banque centrale prête de l'argent aux banques. C'est ce taux de base qui détermine les taux sur les autres marchés.

Ainsi, une hausse du taux directeur, impacte les taux appliqués par les banques à leur clientèle. Ce qui se traduit par une augmentation du coût du crédit. Face à cette situation, la demande des crédits baisse et par conséquent, la consommation et l'investissement financés par ces crédits reculent. De ce fait, il y a moins de demande que d'offre de biens et services, ce qui mène à la baisse des prix. Inversement, une baisse du taux directeur implique une baisse du coût du crédit. Dans ce cas, la consommation et l'investissement augmentent. D'où une hausse des prix et par conséquent du taux d'inflation aussi.

6

GESTION DES RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change sont les ressources en devises, c'est-à-dire les monnaies étrangères principalement, utilisées par un pays pour satisfaire ses besoins en devises destinées essentiellement à financer ses importations et à régler sa dette extérieure.

Le Maroc reçoit des entrées en devises grâce aux recettes touristiques, aux transferts des MRE (Marocains Résidant à l'Etranger), aux exportations, aux investissements étrangers et aux emprunts à l'international. Ces devises sont détenues par l'Etat et par les agents économiques, en particulier les banques.

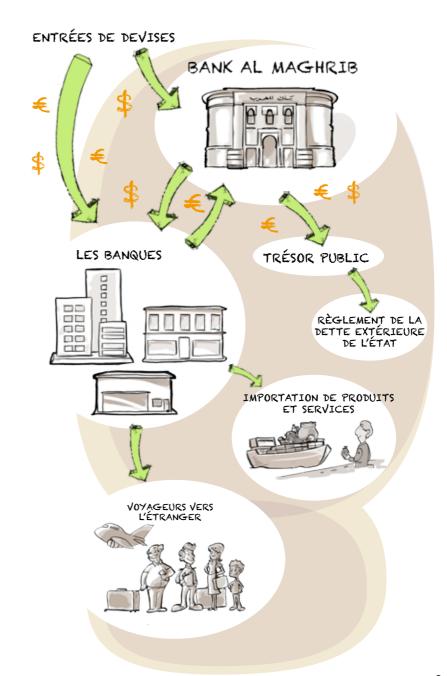
Pour les réserves en devises de l'Etat, c'est Bank Al-Maghrib qui a la charge de les détenir, de les gérer et de les faire fructifier en garantissant leur sécurité et leur disponibilité à tout moment.

Bank Al-Maghrib veille à ce que le Maroc dispose de ressources en devises suffisantes pour que l'Etat puisse rembourser sa dette extérieure ou pour que les banques disposent de devises suffisantes permettant, entre autres, à leurs clients de régler les produits qu'ils importent de l'étranger ou de financer leurs voyages à l'extérieur du Maroc.

En savoir plus...

Depuis 1996, année de libéralisation du marché des changes, la clientèle peut s'adresser directement aux banques qui possèdent leurs propres réserves en devises et peuvent acheter ou vendre des devises contre Dirhams en continu. Avant cette date, elles étaient obligées de s'adresser à Bank Al-Maghrib pour l'exécution de leurs opérations de change.

La Banque centrale détermine et publie les cours de change applicables à l'achat ou à la vente de devises contre Dirhams.



В

SUPERVISION BANCAIRE

La loi bancaire, qui régit les activités des établissements de crédit, confie à Bank Al-Maghrib le rôle de veiller sur le bon fonctionnement et la stabilité du système bancaire.

En d'autres termes, elle vérifie si les banques respectent les règles prudentielles afin de protéger les clients. Pour cela, elle contrôle toutes les banques et délivre les autorisations nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs différentes activités.

La supervision des banques est réalisée de deux manières :

- Une surveillance permanente à travers l'analyse des documents comptables et prudentiels des banques que celles-ci transmettent à Bank Al-Maghrib;
- Une surveillance périodique sur place, c'est-à-dire que des contrôleurs se rendent régulièrement aux banques pour vérifier si elles respectent les règles imposées par Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib peut sanctionner les banques qui ne respectent pas la réglementation bancaire. D'ailleurs, elle est parfois appelée le « Gendarme des banques ». Tout citoyen peut ainsi déposer son argent auprès des banques en toute confiance et si jamais il s'estime lésé dans sa relation avec une banque, il peut saisir Bank Al-Maghrib pour présenter sa réclamation.

En savoir plus...

La protection de la clientèle des banques a été renforcée durant ces dernières années au Maroc notamment dans le secteur bancaire. Bank Al-Maghrib a listé les services bancaires minimum devant être offerts par les banques à leur clientèle, à titre gratuit.

Ces services concernent, entre autres, l'ouverture de compte, la délivrance de chéquier et la clôture de compte. D'autres mesures ont été prises par la Banque centrale visant la baisse des taux et des commissions bancaires.

Bank Al-Maghrib est également membre fondateur du Centre Marocain de Médiation Bancaire qui a pour mission le règlement à l'amiable des litiges entre les banques, les sociétés de financement et les associations de micro-crédit ainsi que leur clientèle.

Pour plus d'informations, consulter le site web : http://cmmb.ma



10

SYSTÈMES ET MOYENS DE PAIEMENT

Les systèmes de paiement sont les différentes plates-formes et infrastructures qui permettent de transférer des fonds entre les agents économiques et d'assurer la circulation de la monnaie de manière sécurisée.

Au côté d'autres acteurs, Bank Al-Maghrib joue un rôle important en assurant le bon fonctionnement et la sécurité de ces systèmes.

Les moyens de paiement scripturaux sont les instruments qui permettent à chaque individu d'utiliser l'araent au'il détient sur son compte pour réaler ses dépenses.

Au niveau national, la majeure partie des transactions est effectuée avec de « l'argent liquide » mais l'usage des moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements et lettres de changes) est en pleine évolution, sans oublier l'utilisation de nouveaux outils technologiques pour effectuer des paiements, tels que les tablettes et les smartphones, et qui représente un nouveau défi en termes de risques.

Tous ces moyens de paiement sont surveillés par Bank Al-Maghrib qui identifie les risques, définit les normes de sécurité et fait en sorte au'elles soient respectées.

De cette manière, chacun peut payer ses dépenses avec l'un de ces moyens de paiement scripturaux en toute confiance.



Lutte contre le faux monnayage

Parce que la monnaie n'est pas qu'un simple moyen d'échange, sa valeur est particulièrement basée sur la confiance que nous lui accordons. Voilà pourquoi, la fabrication et/ou la détention de la fausse monnaie (faux monnayage) sont sévèrement punies par la loi.

La lutte contre le faux monnayage revêt une grande importance pour préserver la confiance des citoyens dans la monnaie.

Pour lutter contre le faux monnayage, Bank Al-Maghrib intègre dans les billets de banque, dès leur conception, un ensemble d'éléments de sécurité de haute technologie destinés à les prémunir contre la contrefaçon et permettant, même à des non experts, de reconnaître facilement les faux billets.

12



